



DEC110349INSIS

Nomination de Monsieur DARRASSE Luc aux fonctions de chargé de mission.

LE PRÉSIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de Monsieur Alain FUCHS aux fonctions de Président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision n° 100001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts ;

DÉCIDE

Art. 1^{er} – Monsieur DARRASSE Luc – Directeur de recherche 2^{ème} classe – est nommé chargé de mission auprès du Président pour l'Institut des Sciences de l'Ingénierie et des Systèmes du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Sa mission a pour objet le suivi des activités relevant de la section 30 - Thérapeutique, pharmacologie et bio-ingénierie – du Comité National.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur DARRASSE Luc demeure affecté à l'unité Imagerie par Résonance Magnétique Médicale et Multi-Modalités (IR4M) - UMR8081 - Orsay

Art. 2 – Du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011, Monsieur DARRASSE Luc percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Art. 3 – La dépense sera imputée sur le compte 64641000 - subvention d'État (NA) du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile de France Sud.

Art. 4 – La présente décision sera publiée au *Bulletin Officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le

Alain FUCHS